

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MAI 2022



N° 36/2022

Le 6 mai deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 29 avril 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, Fernandes, M. Aubry, Mme Delormel, M. Kwak, Mmes Coulon, Flagothier, MM. Berthelot, Rousseau, Mmes Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Konan par Mme Brunet,

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Hamot et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public pour les cirques.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de fixer comme suit le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation des cirques sur la commune :

- 100 € par jour de présence
- 300 € de caution

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise